

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE370

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

A l'alinéa 62, substituer aux mots :

« préfet de »,

les mots :

« représentant de l'Etat dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.